

Accompagnant Educatif et Social *DEAES* – *Fiche métier*

Décret n° 2016-74 du 29 janvier 2016
Arrêté du 29 janvier 2016 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social
Articles D 451- 88 à D.451-93 du code de l'action sociale et des familles
Arrêté du 31 Août 2021 relatif au Diplôme d'Accompagnant Educatif et Social

Couvent Capanelle
Route de Ville
20200 Bastia
04.95.54.10.23
contact@ifirtscorse.eu



La certification qualité a été délivrée au titre de
la ou des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation
Actions de formation par apprentissage
Bilans de Compétences
Actions permettant de faire valider les acquis
de l'expérience

Rue Louis Nyer
Immeuble Le Pélican
20090 Ajaccio
04.95.25.04.73
contact@ifirtscorse.eu

Le métier d'Accompagnant Éducatif et Social

L'accompagnant Éducatif et Social réalise des interventions sociales au quotidien visant à accompagner la personne en situation de handicap ou touchée par un manque d'autonomie quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

En lien avec l'entourage de la personne, il l'accompagne tant dans les actes essentiels de la vie quotidienne que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs.

Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte, de la personne vieillissante et l'accompagne dans sa vie sociale et relationnelle.

Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile et en établissement.

Fonctions

Dans le cadre de ses missions, en lien avec une équipe pluri-professionnelle, il participe à l'élaboration et la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés dans le respect de la personne, de ses choix et de son consentement.

- Il établit une relation attentive et bienveillante, de proximité, en fonction des capacités et potentialités de la personne dans toutes ses dimensions (physique, physiologique, cognitive, psychologique, psychique, relationnelle et sociale).
- Il accompagne la personne dans la réalisation des actes de la vie quotidienne (alimentation, hygiène, aide aux déplacements...) en fonction de ses capacités et de ses choix.
- Il participe à l'entretien du cadre de vie de la personne que ce soit à son domicile ou en établissement.
- Il soutient et favorise la communication et l'expression de la personne dans le cadre d'une relation individuelle ou de groupe qu'elle soit verbale ou non verbale.
- Il participe au bien-être physique et psychologique de la personne dans les différentes étapes de sa vie, de l'enfance à la fin de vie.
- Il contribue à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social.
- Lorsqu'il exerce au sein d'une institution ou d'un service, il inscrit son action dans le cadre du projet institutionnel et du projet personnalisé d'accompagnement.
- Il prend en compte et communique avec les familles et les aidants.
- Il transmet et rend compte de ses observations et de ses actions afin d'assurer la cohérence et la continuité de l'accompagnement ainsi que de l'aide apportée ou proposée. Dans ce cadre, il évalue régulièrement son intervention et la réajuste en fonction de l'évolution de la situation de la personne ou des groupes de personnes.

Public concerné et lieux d'exercice

Le diplôme d'État lié à cette profession constitue le premier niveau de qualification dans le champ du travail social.

Les AES interviennent auprès d'enfants, d'adultes en situation de handicap ou de vulnérabilité, de personnes âgées.

Les lieux d'exercice des AES sont très larges. Ils peuvent intervenir :

- directement au domicile de la personne (particuliers employeurs, services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), services d'aide à la personne (SAP), services polyvalents de soins et d'aide à domicile (SPASAD), services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)...),
- en établissement social ou médico-social (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), maisons d'accueil spécialisées (MAS), centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), foyers d'accueil médicalisés (FAM), instituts médico-éducatifs (IME), instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP), maisons d'enfants à caractère social (MECS)...),
- en structures d'accueil de la petite enfance
- en établissements d'enseignement et de formation, d'emploi etc.

Les employeurs

- Les associations d'aide à domicile
- Les centres communaux d'action sociale (CCAS)
- Le secteur associatif
- Les communes
- Les entreprises privées
- L'Éducation nationale
- Les structures d'accueil de la petite enfance...

Évolution de carrière

L'objectif de ce diplôme unique est d'anticiper les besoins des professionnels en termes de compétences et de mobilité professionnelle et de renforcer les passerelles entre les métiers de l'accompagnement de proximité de la personne.

Les AES peuvent évoluer vers d'autres formations du secteur social (des formations de niveau 4 comme TISF (technicien de l'intervention sociale et familiale) , ME (moniteur éducateur) puis de niveau 6 comme ES (éducateur spécialisé).

Des formations du soin comme AS (Aide-soignant) avec une équivalence sur un Bloc de compétence